

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3459**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement option géologie et aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Ecole polytechnique de l'université de Nantes (EPUN) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Nantes, Recteur de l'académie, Directeur de l'Ecole polytechnique EPUN

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel, technicien supérieur d'études et de contrôles dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement est capable d'appréhender la complexité du sous-sol . Il aide le chef de chantier à organiser et diriger au quotidien un chantier qui comprend des hommes, des matériels, des matériaux mettant en oeuvre des moyens financiers.

Il doit dans tous les cas rendre compte des activités au conducteur de travaux.

Il analyse les différents plans d'exécution ainsi que les moyens mis à disposition pour la réalisation du chantier (main-d'oeuvre, matériels, matériaux).

Il prévoit et coordonne l'intervention des machines et des engins de chantier.

Il aide le chef de chantier à mettre en oeuvre l'ensemble des dispositifs de sécurité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ils travaillent dans des entreprises de type : - Bureau d'études : bureaux d'études en environnement, géologiques et géotechniques, bureaux d'ingénierie, centre d'études techniques de l'équipement, services techniques EDF et GDF, services techniques des collectivités locales et territoriales, bureaux de contrôles

- Laboratoires d'organismes professionnels: UIMM, FNTP, SBEG

- Entreprises : carrières, fondations spéciales, sondages, forages, réseaux enterrés, travaux souterrains, assainissement, adduction d'eau, épuration, travaux hydrauliques, fluviaux et maritimes, terrassements, routes et autoroutes

- Administrations : (DRIRE, DDA, DDE)

- Collectivités locales : services techniques

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Technicien supérieur de bureaux d'études

- Assistant chef de chantier en travaux spéciaux

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Géologie générale et cartographie

- Matériaux naturels et géotechnique

- Connaissance de l'entreprise et de la vie économique

- Surface (topographie, implantation, télé-détection...)

- Géologie (pétrographie, géophysique de sub-surface...)

- Géotechnique (sols, essais, mécanique des sols, ...)

- Eau (hydrogéologie, hydraulique, ..)

- Environnement général (études d'impact, écologie générale, pollutions ..)

- Plans et calculs

- Gestions et langages

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-nantes.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**